



SCPI ACTUALITÉ Pierre Sélection

Bulletin trimestriel d'information n°48 du 3^e trimestre 2010
Valable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010

> INTERVIEW



**INTERVIEW DE KARL DELATTRE,
Directeur Général Délégué
de BNP Paribas REIM, en charge
des investissements et arbitrages,
du développement commercial
et du marketing**

Question : vous êtes en charge des investissements et arbitrages. Comment se situe BNP Paribas REIM sur ce marché ?

K.D. : en 2009, nous avons investi, pour le compte des SCPI et OPCI que nous gérons, près de 300 millions d'euros, et cédé pour plus de 100 millions d'euros, pour un marché estimé à 8,4 milliards d'euros. Notre poids relatif avoisine donc les 5 %. En 2010, à fin août, nous avons investi 140 millions d'euros et cédé 27 millions d'euros et la fin d'année 2010 devrait s'avérer très dynamique.

Question : justement, comment jugez-vous la conjoncture actuelle du marché de l'investissement immobilier ?

K.D. : c'est un marché très demandeur, mais où les acheteurs font preuve d'une extrême sélectivité. La dichotomie est très marquée entre les actifs bien situés, bien conçus, avec une situation locative sécurisée et les autres. Sur le premier type de biens, très rares, la concurrence est rude, ce qui tend à faire baisser le rendement exigé des investissements concernés et à augmenter, en conséquence, les prix d'achat. Sur le second, les actifs concernés se vendent mal, quand bien même leur rendement théorique serait élevé.

Question : qui sont donc ces investisseurs ?

K.D. : en étant simple, il existe deux grandes catégories d'investisseurs : d'une part, les fonds opportunistes, qui recherchent une plus-value sur la période la plus courte possible, notamment en réalisant des travaux et en relouant plus cher, ou même en achetant des immeubles vides afin de les rénover et de les bonifier par la signature de baux. Mais ce type d'investisseurs est actuellement peu présent du fait des difficultés de financement de telles opérations. D'autre part, il y a des investisseurs que l'on peut qualifier de patrimoniaux, comme nous, qui recherchent avant tout la pérennité

d'un rendement locatif. Pour une SCPI, il n'est pas question de vider un immeuble de ses locataires pour y réaliser des travaux. L'interruption de loyer et le coût des travaux seraient trop pénalisants pour la distribution. À ce titre, nous privilégions l'investissement en immeubles déjà loués.

Question : on parle beaucoup du Grenelle de l'Environnement et notamment de l'immobilier "vert". En tant qu'investisseur pour le compte de SCPI, pensez-vous qu'acheter des immeubles HQE* ou même BBC*, nécessairement plus chers, est envisageable ? Vos associés accepteraient-ils une baisse du rendement ?

K.D. : il est vrai que l'immobilier "vert" a été propulsé au devant de la scène dans le prolongement des travaux du Grenelle de l'Environnement. Mais c'est beaucoup plus qu'une mode, c'est un enjeu majeur, nous en sommes persuadés. D'ailleurs, nous l'intégrons maintenant dans notre processus d'investissement.

Une SCPI doit pouvoir investir en immobilier labellisé, quitte à perdre un peu de rendement. Il est sûr qu'à l'heure actuelle, ce type d'immobilier est plus cher que l'immobilier ne présentant pas de certification ou de label en matière environnementale, mais les choses évoluent rapidement. Et puis, très bientôt, on n'aura plus le choix. Dans l'immobilier neuf, on ne pourra acheter que du "vert". Quant à savoir quel sera le supplément de loyer d'un immeuble "vert", c'est le marché qui en décidera. Il peut être souligné cependant que l'immobilier "vert" présente l'avantage de pérenniser les locataires du fait de charges moindres et d'une qualité de vie supérieure et peut être que la fameuse "green value", ou **valeur verte**, n'est pas tant la survaleur pour les immeubles aux nouvelles normes environnementales que l'éventuelle décote pour l'immobilier ne correspondant pas à ces normes.

Enfin, je rappelle que le rendement d'un investissement immobilier reste élevé au regard des autres types de placements et que la baisse des taux observée actuellement sur le marché de l'investissement immobilier et plus particulièrement sur les immeubles dits "vert" n'est pas de nature à bouleverser la hiérarchie des placements en termes de taux.

* HQE : haute qualité
environnementale.
* BBC : bâtiments basse
consommation.

SOMMAIRE

> INTERVIEW	1
> ACTUALITÉ	2
> INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE	2
> DISTRIBUTION ET MARCHÉ DES PARTS	2/3
> FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS	4

NOUVELLE MAQUETTE

Comme vous pouvez le constater, le bulletin trimestriel de Pierre Sélection change de présentation. Plus de modernité, de fluidité et de cohérence avec celle du rapport annuel, telles sont les principales caractéristiques de cette nouvelle maquette.

> ACTUALITÉ



LE POINT SUR L'IMMOBILIER DES COMMERCES

Par Jacqueline Faisant,
Présidente de BNP Paribas REIM

Valeur refuge, l'immobilier de commerce a confirmé sa réputation d'actif sécurisé dans les années 2000 et a offert un couple rendement risque attractif.

Depuis 2008, malgré le contexte de crise économique, cette tendance s'est poursuivie. La forte concurrence que se livrent les investisseurs sur ce marché en témoigne.

Pour autant, la prudence s'impose, comme sur tout autre secteur de l'immobilier d'entreprise. Les effets de la crise sur la consommation des ménages, la révision de la stratégie de développement de certaines enseignes, des évolutions géographiques contrastées de la démographie ou bien encore la croissance du e-commerce constituent autant d'objets de vigilance pour les points de ventes physiques.

La progression du parc immobilier de commerces doit également inciter à la sélectivité, car la création de surfaces commerciales a été libéralisée, multipliant l'offre.

Les investisseurs, dont Pierre Sélection, doivent s'appuyer sur quelques fondamentaux simples : les commerces sont attractifs lorsqu'ils sont situés dans des rues ou des centres commerciaux, nouveaux lieux de sociabilisation, présentant une offre différenciée et valorisante pour le client.

Le défi du commerce sera donc bien d'offrir et d'accroître le service pour concurrencer internet, dans un contexte de guerre sur les prix, dont le consommateur ne veut pas (ou ne peut pas) accepter qu'ils ne soient pas les plus bas possibles.

> INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE

SITUATION LOCATIVE

Taux d'occupation financier*	Nombre d'immeubles (30/09/2010)	Moyenne annuelle 2009	Au 31/03/2010	Au 30/06/2010	Au 30/09/2010
Pierre Sélection	100	95,7 %	96,4 %	96,6 %	95,8 %

* Montant des loyers facturés rapporté au montant que procurerait le patrimoine immobilier s'il était loué à 100 %.

Début août 2010, la société Richard Carrière a quitté, à la suite d'une procédure de mise en liquidation judiciaire, 215 m² de bureaux situés 25, rue de l'Abbé Groult, à Paris 15^e.

En outre, en fin de trimestre, la société Sitti a quitté les 111 m² de bureaux qu'elle occupait, pour un loyer annuel de 12000 euros, au Parc d'activités des Sables de Sary, à Sarrahan (45).

> DISTRIBUTION ET MARCHÉ DES PARTS

LA DISTRIBUTION

L'acompte trimestriel a été maintenu à 3,80 euros par part. Date de paiement : 25 octobre 2010.

Acompte 3 ^e trim. 2010 en euros/part	Dont revenus de capitaux mobiliers	Prélèvements sociaux* (12,1 %*)	Prélèvement forfaitaire libératoire* (30,1 %)	Prix d'exécution 3 ^e trimestre 2010		Prix acheteur correspondant ⁽¹⁾ en euros/part	Rendement acheteur ⁽²⁾
				Moyen	Dernier (30/09/2010)		
3,80 €	0,05 €	ns	0,02 €	272 €	270,00 €	296,42 €	5,1 %

* Montant arrondi au cent d'euro le plus proche.

(1) Dernier prix d'exécution, augmenté des droits de 5 % et de la commission de cession.

(2) Distribution prévisionnelle 2010 rapportée au dernier prix acheteur du trimestre.

RAPPEL DE LA DISTRIBUTION (en euros par part)

SCPI	2009	1 ^{er} trimestre 2010	2 ^e trimestre 2010	3 ^e trimestre 2010
Pierre Sélection	15,20 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €

Changement de régime fiscal

Les associés qui souhaiteraient changer de régime fiscal sur les revenus de capitaux mobiliers, soit en faveur du prélèvement forfaitaire libératoire de 30,1 %*, soit en faveur du régime de droit commun (prélèvements sociaux de 12,1 %* et imposition à l'IR), devront le faire avant le 31 mars 2011. Au-delà de cette date, aucune modification au titre de l'année en cours ne pourra être enregistrée.

* Sauf évolution de ces taux en 2011.

LE CAPITAL

SCPI	Capital au 30 septembre 2010		Au 31 décembre 2009		
	Nombre de parts	Nombre d'associés	Nombre d'associés	Valeur de réalisation* en euros/part	Valeur de reconstitution** en euros/part
Pierre Sélection	189 074 parts	1 327	1 309	291,51	335,81

* Valeur de réalisation : prix net que la SCPI obtiendrait en cas de cession de l'ensemble de ses actifs (valeur vénale du patrimoine immobilier, autres actifs diminués des dettes).

** Valeur de reconstitution : montant des capitaux qu'il faudrait recueillir pour reconstituer la SCPI à l'identique.

LE MARCHÉ DES PARTS

Les transactions du troisième trimestre ont dépassé celles du trimestre précédent, à la fois en nombre de parts et en prix moyen.

Transactions réalisées	Ordres en cours au 30/09/2010			
	Nombre de parts à la vente	En % du nombre total de parts	Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	Nombre de parts à l'achat
3 ^e trimestre 2010	609	0,32	0	407

> FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS DE PIERRE SÉLECTION

Pour tout achat ou vente de parts, les mandats sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet, dont les coordonnées, adresse et téléphone, figurent en bas de page.

ACHAT ET VENTE DE PART

Les ordres d'achat et de vente de parts sont exprimés par un mandat, disponible auprès des réseaux bancaires distributeurs, de la société de gestion ou sur son site internet (www.reim.bnpparibas.fr; sous la rubrique "Comment passer un ordre"). Le mandat d'achat doit comporter un prix maximum tous frais inclus (droit d'enregistrement de 5 % et commission de cession de 4,784 % TTC acquise à la société de gestion) et celui de vente un prix minimum (net de tous frais).

MODE DE TRANSMISSION DES ORDRES

Le mandat est adressé directement à la société de gestion (BNP Paribas REIM, 30 rue Marguerite Long 75832 Paris Cedex 17), par courrier avec avis ou accusé de réception.

Les annulations ou modifications d'ordres en cours sont soumises aux mêmes modalités de transmission.

CENTRALISATION ET HORODATAGE DES ORDRES

Pendant la période de confrontation, la société de gestion centralise et horodate l'ensemble des ordres en vue de la fixation du prix d'exécution et les enregistre après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions d'inscription.

REGISTRE DES ORDRES

Après enregistrement, les ordres valides sont inscrits par ordre de prix décroissant à l'achat et croissant à la vente, accompagnés des quantités cumulées pour chaque niveau de prix.

COUVERTURE DES ORDRES

Les acheteurs doivent assurer la couverture de leurs ordres, selon des modalités précisées sur les mandats. BNP Paribas REIM ou l'intermédiaire restituera à l'acheteur l'éventuelle différence après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture pour les ordres d'achat non exécutés arrivés à échéance.

FIXATION DU PRIX D'EXÉCUTION

Le prix d'exécution est le prix unique résultant d'une confrontation des ordres auquel peut être échangé le maximum de parts. Le prix d'exécution est fixé le dernier jour ouvré de chaque mois, à 12 heures.

Fixation du prix d'exécution du quatrième trimestre 2010

Vendredi 29 octobre	Mardi 30 novembre	Vendredi 31 décembre
---------------------	-------------------	----------------------

Pour être pris en compte, les ordres doivent être reçus et valides au plus tard la veille, avant midi.

TRANSACTION ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Toute transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, réputé constituer l'acte de cession écrit. Le transfert de propriété qui en résulte est opposable, dès cet instant, à la société et aux tiers.

RÈGLES DE JOUISSANCE DES PARTS

L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient.

PUBLICATION DU PRIX D'EXÉCUTION

Le prix d'exécution (prix net vendeur) est rendu public le jour même de son établissement, ainsi que les quantités échangées à ce prix. Ces informations sont disponibles sans délai sur le site internet de BNP Paribas REIM (www.reim.bnpparibas.fr).

Les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles, ainsi que les quantités offertes à ce prix, sont consultables sur le site internet. Les dernières informations relatives à ces prix peuvent être obtenues auprès de la société de gestion, au 01 55 65 23 55.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 23 55 ("Relations Associés" de BNP Paribas REIM)

Visa de l'AMF à la note d'information de Pierre Sélection : SCPI n°09-04 en date du 3 mars 2009

www.reim.bnpparibas.fr

Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com

BNP Paribas REIM : visa AMF n° GP-070000031 du 1^{er} juillet 2007

Téléphone : 01 55 65 23 55 (Relations Associés) • Fax : 01 55 65 26 60 et 01 55 65 28 25